

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 118 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Michel AMBROSINO - Chistian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - François FRANCESCHI - Didier GARNIER - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - René MALLEVILLE - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO représenté par Jean-Pierre FOUQUET - Francis ALLOUCH représenté par Antoine LORENZI - Sylvie ANDRIEUX représentée par François FRANCESCHI - François-Noël BERNARDI représenté par Bernard MOREL - Gérard BISMUTH représenté par Vincent COULOMB - Roland BLUM représenté par Renaud MUSELIER - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Valérie BOYER représentée par Claude DAUMERGUE - Jean BRUNEL représenté par Michel LO IACONO - Pascal CHAIX représenté par Francis GIRAUD - Eric DIARD représenté par Francis GIRAUD - Jean-Noël GUERINI représenté par Antoine ROUZAUD - Albert GUIGUI représenté par Henri RUGGERI - Bernard JACQUIER représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par André MOLINO - Laurent LAVIE représenté par Laurence JOUANDON - Marie-Louise LOTA représentée par Christian MAYADOUX - Robert MALATESTA représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Jacqueline MAURIC représentée par Sabine BERNASCONI - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Roger MERONI représenté par Georges ROSSO - Frédéric OUNANIAN représenté par Alain CROCE - Gilles PAGLIUCA représenté par Xavier CACHARD - Guy PONTOUS représenté par Jean-François DENIS - Jacques ROCCA SERRA représenté par Gilles PAGLIUCA - Arlette SALVO représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Maxime TOMMASINI - Daniel SIMONPIERI représenté par René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE représenté par Robert HABRANT - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Alexandre BIZAILLON - Mireille FOURNERON - France GAMERRE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Eric LEOTARD.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**AGER 020-614/08/CC**

**■ Association pour la Méthanisation Ecologique des Déchets METHEOR -  
Approbation du versement de la cotisation annuelle 2008  
DGEEAG 08/1493/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'association METHEOR se compose de deux collèges de membres : un collège dit " collège public ", ouvert aux personnes morales de droit public, pouvant appartenir à tout état de l'union européenne et un collège dit " collège privé ", ouvert aux personnes de droit privé, pouvant être ressortissantes de tout état européen.

L'association traite de toutes les questions sur le plan européen, notamment, en matière technique, juridique, économique, fiscale, de promotion, de formation et de recherche, qui concernent la valorisation des déchets par méthanisation, procédé retenu par la société EveRé pour traiter 110 000 tonnes par an de déchets produits sur le territoire de la Communauté Urbaine.

L'association a pour but :

- d'échanger les expériences, connaissances et informations
- d'assurer la veille des actualités techniques, réglementaires et juridiques
- de susciter et d'animer les échanges avec les différents partenaires concernés, notamment avec le monde industriel, agricole ou associatif
- d'agir auprès des pouvoirs publics nationaux et européens et des partenaires institutionnels pour la défense et la promotion de la filière
- de stimuler la recherche de nouvelles techniques et expérimentations
- de promouvoir les intérêts environnementaux de la filière

Par délibération DPEA 12/195 CC du 30 mars 2006, MPM a approuvé les statuts de cette association, et son l'adhésion.

Il est proposé par le présent rapport d'autoriser la Communauté Urbaine à verser une cotisation de 2 000 euros pour l'année 2008.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Les statuts de l'Association METHEOR

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que les actions de l'association METHEOR représentant un intérêt manifeste pour Marseille Provence Métropole en matière d'information sur la valorisation des déchets par méthanisation ;
- Qu'il convient d'autoriser le règlement de la cotisation annuelle au titre de l'exercice 2008 ;

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé le versement de la cotisation annuelle de 2 000 euros à l'association METHEOR.

**Article 2 :**

Le versement de la cotisation se fera sur le compte de l'association METHEOR sur appel de fonds de cette dernière.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de fonctionnement de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – sous politique 110 – Fonction 812 – Nature 6281 – Concours divers (cotisations).

Le Vice-Président Délégué au  
Traitement des Déchets

La Présidente Déléguée de la Commission  
Une agglomération éco-responsable

Antoine ROUZAUD

Martine VASSAL

Certifié conforme  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI